

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTRY FORM



Numéro de dossier :

Zone d'exposition :

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} JUIN 2019 / PLEASE REPLY BEFORE 1st JUNE 2019

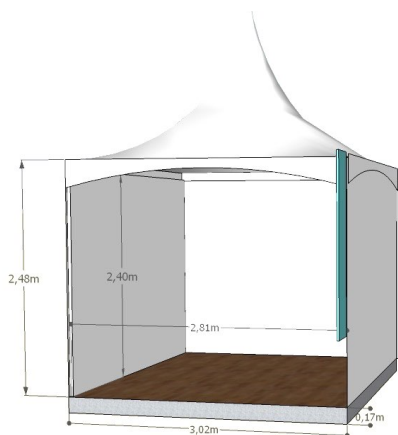
Société exposante / Customer Company

- ▶ Nom du stand / Stand Name:
- ▶ Société / Company:
- ▶ N°TVA Intracommunautaire / VAT Number:
- ▶ Nom du Responsable / Manager Name:
- ▶ Adresse / Address:
- ▶ E-mail:
- ▶ Tel. Portable / Phone:
- ▶ Site internet / Website:

Produit / Product

- ▶ Quel (s) produit (s) vendez-vous / Which product (s) do you sell:
- ▶ Avez-vous une licence / Do you have a license:

STRUCTURE DE 9 m² / STRUCTURE OF 9 m²



Chapiteau blanc PVC / White PVC tent:

- ▶ Largeur / Depth: 3 m
- ▶ Longueur / Length: 3 m
- ▶ Surface au sol / Floor area: 9 m²
- ▶ Sol Moquette / Carpeted floor: Bleu/Blue 3 x 3
- ▶ Panneau signalétique / Information panel: 0.5 x 3

STRUCTURE DE 25 m² / STRUCTURE OF 25 m²



Chapiteau blanc PVC / White PVC tent:

- ▶ Largeur / Depth: 5 m
- ▶ Longueur / Length: 5 m
- ▶ Surface au sol / Floor area: 25 m²
- ▶ Sol Moquette / Carpeted floor: Bleu/Blue 5 x 5
- ▶ Panneau signalétique / Information panel: 0.5 x 5

BON DE COMMANDE / ORDER FORM 2019

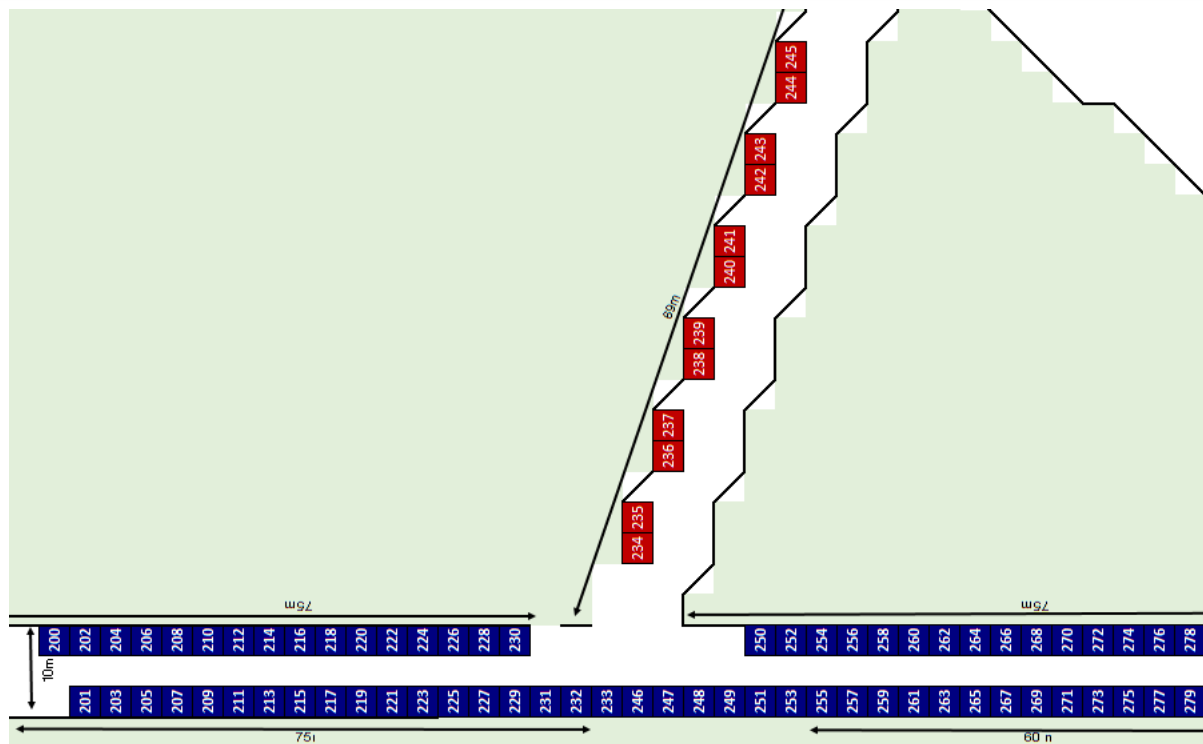
PACK 9 m²

- ▶ Une structure de 9 m² / A structure of 9 m²
- ▶ 2 Pass exposants / 2 general pass
- ▶ 1 Pass véhicule / 1 car park space
- ▶ 1 Pass livraison / 1 delivery pass

PACK 25 m²

- ▶ Une structure de 25 m² / A structure of 25 m²
- ▶ 4 Pass exposants / 4 general pass
- ▶ 2 Pass véhicules / 2 car parks space
- ▶ 1 Pass livraison / 1 delivery pass

ZONE D'EXPOSITION DANS LE VILLAGE / EXHIBITION AREA ON THE VILLAGE



TARIF ZONE D'EXPOSITION VILLAGE / EXHIBITION AREA PRICES ON THE VILLAGE

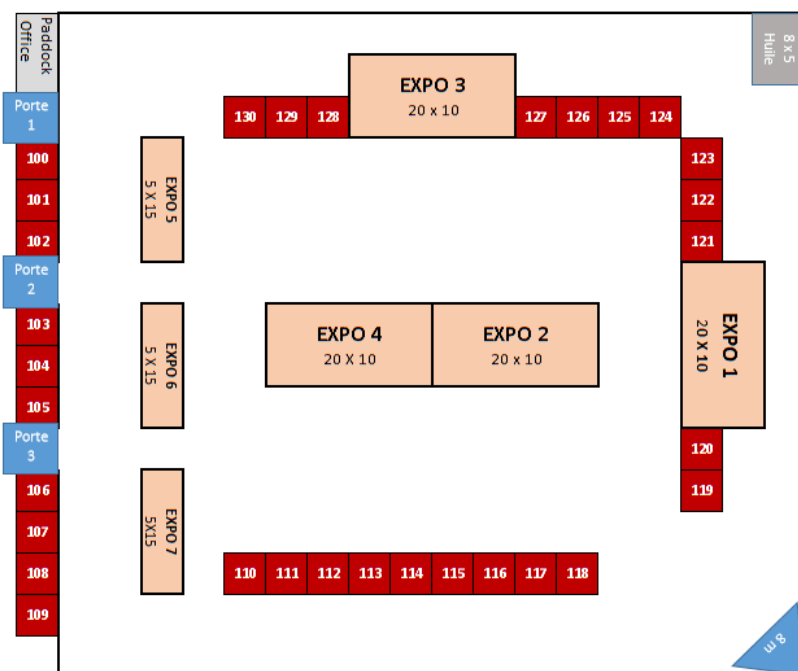
TARIF VILLAGE PACK 9 m ²	
PRIX / PRICE	350,00 €
TVA / VAT = 20%	70,00 €
TOTAL TTC / VAT INCLUDED	420,00 €

Bon pour accord, signature / Agreed and sign

TARIF VILLAGE PACK 25 m ²	
PRIX / PRICE	483,33 €
TVA / VAT = 20%	96,67 €
TOTAL TTC / VAT INCLUDED	580,00 €

Bon pour accord, signature / Agreed and sign

ZONE D'EXPOSITION DANS LE Paddock / EXHIBITION AREA ON THE Paddock



TARIF ZONE D'EXPOSITION PADDOCK / EXHIBITION AREA PRICES ON THE PADDOCK

1TARIF PADDOCK PACK 9 m²

PRIX / PRICE	383,33 €
TVA / VAT = 20%	76,67 €
TOTAL TTC / VAT INCLUDED	460,00 €

Bon pour accord, signature / Agreed and sign

2TARIF PADDOCK PACK 25 m²

PRIX / PRICE	533,33 €
TVA / VAT = 20%	106,67
TOTAL TTC / VAT INCLUDED	640,00 €

Bon pour accord, signature / Agreed and sign

BILLETTERIE ADDITIONNELLE / ADDITIONAL TICKET

Billet Enceinte Générale (Prix TTC) / General Admission (VAT Included)	€ 45.00 x	€
Parking P9 - voiture (Prix TTC) / Car Park space P9 (VAT Included)	€ 10.00 x	€
Parking EST - Aire de campement (Prix TTC) / Parking EAST - Camping (VAT Included)	€ 20.00 x	€

DIVERS / OTHERS

Chaise blanche en plastique / White plastic chair	€ 8.00 x	€
Table blanche rectangulaire en plastique / White rectangular plastic table	€ 50.00 x	€
Parquet à l'intérieur de la tente / Wood flooring inside the tent	€ 9.00 x m2	€
Eclairage 1 projecteur / Lighting 1 projector	€ 65.00 x	€
	TVA / VAT = 20 %	€
	TOTAL TTC / VAT Inclusive	€

COORDONNEES DE FACTURATION / INVOICING

Adresse de facturation / Invoicing adress

- ▶ Société / Company:
- ▶ Nom du Responsable / Manager Name:
- ▶ Adresse / Adress:
- ▶ Pays / Country:

MODALITES DE REGLEMENT / TERMS OF PAYMENT

Par virement / By Bank Transfer

- ▶ Banque / Bank:
- ▶ IBAN:

Paieiment par carte / Card payment

Inscription de préférence sur www.hvmracing.fr avec paiement CB (Facture TVA générée automatiquement). For payment by credit Card please consult our website www.hvmracing.fr

- ▶ N° de la carte / Card number:
- ▶ Nom du porteur / Card holder:
- ▶ Date d'expiration / Expiry date:
- ▶ Crypto /Cryptogram:

HORAIRE D'INSTALLATION / INSTALLER SCHEDULES

Quand / When: Jeudi 27 Juin / Thursday June 27th

Ou / Where: Circuit de Nevers Magny-Cours / Nevers Magny-Cours Track

Les horaires d'installation seront définis prochainement / Installer schedules will be defined soon

Le preneur doit être en possession d'une couverture d'assurance RC pour son activité lors des salons et marchés en plein air / The renting customer has to have an insurance for its activities and selling.

Avant-propos :

I - Dispositions générales

Ce présent contrat a pour objet :

D'une part la location de matériels, de mobiliers et d'équipements,

D'autre part, les transports, le montage et le démontage de tout ou partie de l'ensemble des matériels loués.

La location prend effet à partir du moment où vous investissez les lieux de votre emplacement.

Lorsque la prise en charge du matériel s'effectue par les soins du locataire, la responsabilité est engagée dès le moment de cette prise en charge par ce dernier.

II - La mise en location du matériel

Le locataire reconnaît prendre le matériel en bon état.

Toute réserve éventuelle sur l'état du matériel doit être formulée par le locataire au moment de la prise en charge du matériel.

Il est tenu que :

▸ Le prix :

Le prix s'applique hors taxes, en vigueur au moment de la location. Sur le territoire français la TVA est due.

▸ Publicité sur le matériel loué : panneau en akilux format 5x0,50

Un panneau est mis à disposition du locataire pour que celui-ci puisse exposer sa communication.

Aucune publicité ne pourra être fixée, scotchée, collée, percée, punaisée, sur le matériel loué sauf autorisation préalable.

▸ Restitution du matériel :

Le locataire est tenu de rendre le matériel loué en bon état et propre.

La location prend fin suivant la date explicite sur le contrat et lorsqu'une personne de l'organisation aura autorisé le départ du locataire.

▸ Dégradation du matériel :

En cas de perte ou de dommage subi par le matériel, le locataire reste responsable, hors tiers identifié.

Il s'engage à rembourser à la société SAEMS CNMC ces dommages ou pertes. Un chèque de caution d'un montant de 600,00 € TTC à l'ordre de « ASA Nevers Magny-Cours » sera demandé et remis à la fin de l'évènement.

▸ Divers:

Le matériel loué reste la propriété exclusive de l'organisateur.

▸ Conditions de paiement :

Sauf conditions particulières précisées sur le devis, les conditions de paiement en euros sont les suivantes :

- Le règlement doit se faire par virement bancaire à la SAEMS CNMC et être effectué en totalité avant le début du contrat de location.
- En cas de règlement anticipé, aucun n'acompte ne sera émis.

▸ Contestation :

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat sera de convention expresse soumise à la juridiction du lieu où se déroule l'évènement soit le Tribunal de Commerce de Nevers.

▸ Assurance :

L'assurance souscrite auprès d'une compagnie, notoirement solvable, doit couvrir les risques pouvant résulter directement ou indirectement de l'utilisation, (ex : vol, accident, incendie, explosion) pour toute la durée de l'évènement.

▸ Conditions techniques d'utilisation des structures :

Les matériels proposés sont homologués. En cas de contestation et si l'intervention d'un organisme agréé est demandée en tant qu'organisateur, nous nous réservons le choix pour l'organisme de contrôle conformément à la loi 78.12 du 4 janvier 1978, soit à la charge financière du client.

Pour les établissements recevant du public, l'organisation de la manifestation doit avant toute ouverture obtenir l'autorisation du Maire ou de la Préfecture.

▸ Cas de force majeure :

Le locataire s'engage à ne pas laisser accumuler la neige sur les charpentes et les toits des structures et grils. En cas de vent, l'utilisateur est tenu de faire évacuer les installations conformément aux prescriptions de l'organisateur.

Signature précédée de la mention « Lu (e) et approuvé (e) »

Fais-le :

À :